

Publié le 15 février 2021.
Dernière modification : 10 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES LINERIES FEUILLETTE

filiale des [Établissements Feuillette](#)

S.A., 10 déc. 1919, pour 60 ans.

ANNONCES LEGALES CONSTITUTIONS

Société tunisienne des Lineries Feuillette
(*Dépêche coloniale*, 14 avril 1920)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 avril 1920)
(*La Journée industrielle*, 22 avril 1920)

Capital 1.500.000 fr., divisé en 3.000 actions de 500 fr., dont 950 d'apport attribuées : 200 à M. Jaubert et 750 aux Établissements Feuillette.

Siège social à Tunis, 3 bis, passage de Naples.

Conseil d'administration :

MM. Feuillette (Émile), industriel, 31, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine.

Puech (Émile), industriel, 29, avenue Henri-Martin, Paris.

De Saint-Seine (Christian) ¹, industriel, avenue Émile-Deschanel, Paris.

De Chabannes la Palice (Jean) ², propriétaire, 24, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Duboin (Léon), industriel, 11, avenue du Colonel-Bonnet, Paris.

Jaubert (Henri), rentier, 148, rue El-Marr, Tunis.

Barrion (Georges), ingénieur agronome, 23, rue de la Commission, Tunis.

Dumergue (Césaire), industriel, 15, rue d'Angleterre, Tunis.

Delgado (Albert), rentier, Chemin Yussuf, Alger.

Commissaires

M. Coanet, propriétaire à Ras-Tabia (Tunisie) et M. Gaillard, industriel, 11, boulevard Bal-Menara, Tunis, commissaire suppléant

Statuts déposés chez le vice-consul de France à Tunis. —

CONSTITUTION

(*La Journée industrielle*, 1^{er} juin 1920)

Sous le nom de Société lineries Feuillette, et sous les auspices des Établissements Feuillette, 9, rue Boissy-d'Anglas, à Paris, une société anonyme, ayant pour objet la culture du lin, est en formation au capital de 1.500.000 francs.

¹ Christian Le Gouz de Saint-Seine (La Varenne, Maine-et-Loire, 12 août 1869-Paris VII^e, 27 déc. 1949) : capitaine de frégate. Il épouse en 1907 la fille d'Henri Darcy, patron des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons. Il en devient administrateur et les représente dans diverses participations (SITA, Mines de Dourges, Locomotives Batignolles-Châtillon, La Hénin...). Il paraît égaré dans cette affaire textile coloniale où il a probablement été entraîné par Puech, capitaine de frégate en retraite..

² Jean de Chabannes La Palice (1867-1939) : enseigne de vaisseau, co-propriétaire du Domaine d'Utique. Voir [encadré](#).

Société des Établissements Feuillette
(*La Journée industrielle*, 24 juillet 1920)

.....
La Société tunisienne des lineries Feuillette, filiale de la société, a été constituée à Tunis en décembre 1919. La première usine, qui est toujours en construction, sera capable de traiter 3.000 tonnes de lin ; elle sera prête en temps utile pour traiter les lins récoltés en 1920.

Société des Établissements Feuillette
(*La Journée industrielle*, 28 août 1920)

.....
La première usine de la Société Tunisienne des lineries Feuillette*, filiale de la Société, est maintenant complètement terminée et vient d'être mise en marche afin de traiter les lins récoltés cette année.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES LINERIES FEUILLETTE
S.A. frse au capital de 1.957.500 fr.
Siège social : rte de Rabat, Aïn-Mazi-Casablanca
Siège adm. : 3 bis, passage de Naples, TUNIS
Bureaux à Paris, 9, rue Boissy-d'Anglas
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 1068-1069)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 5 à 15 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.
CHABANNE LA PALLICE (Jean), 24, r. Barbet-de-Jouy, Paris ; pdt ;
PUECH (Émile), 29, av. Henri-Martin, Paris ;
SAINT-SEINE (Christian de), 4, av. Émile-Deschanel, Paris ;
FEUILLETTE (Émile), 31, av. Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine ;
ROUDY (Athanasie), 9, r. Franklin, Paris ;
PELLETIER, 4, r. des Belges, Tunis ;
COANET, Ras-Tabia (Tunisie) ;
DUBOIS (Colonel), 11, rue d'Angleterre, Tunis ;
JAUBERT, 140, r. El Mar, Tunis ;
DELGADO (Albert), chemin Yussuf, Alger.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

GAILLARD, 11, bd Bel-Menara, Tunis ;
TROUILLET (Maurice), les Chênes, par Berdj-Toum (Tunisie) . .

Objet. — L'application à l'industrie générale des textiles en Tunisie des procédés brevetés appartenant à la Société des Établissements E. Feuillette.

Capital social. — 1.957.500 fr., en 6.525 actions de 300 fr., dont 4.475 actions de priorité et 2.050 actions ordinaires. De plus, 475 actions de jouissance.

Année sociale. — 1^{er} novembre au 31 octobre.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % aux actions de priorité ; 6 % aux actions ordinaires ; sur le solde : 15 % au conseil d'administration ; 85 % aux actions de priorité, ordinaires et de jouissance, sans distinction.

BILAN AU 31 OCTOBRE 1921

ACTIF	
Medjes [Medjez] terrains	34.998 95
Medjes bâtiments	1.135.381 22
Medjes matériel	813.596 58
Medjes chevaux	5.575 00
Apports et brevets	475.000 00
Commandes matériel	35.000 00
Mobilier et bibliothèque	4.062 50
Cautionnements	585.000 00
Frais de constitution	11.752 30
Frais de premier établissement	169.892 12
Dépréciations sur matières premières	299.369 81
Intérêts sur capitaux improductifs	156.092 19
Matière première 1920	145.288 80
Matière première 1921	511.401 61
Matière première 1922	54 00
Vendeurs de paille 1921	104.291 85
Vendeurs de paille 1921	22.867 505
Magasin produits de vente	26.044 75
Caisse	1.645 70
Banque Duboin	255 40
Compte courant Compagnie algérienne	117.988 78
Débiteurs divers	16.819 15
Exploitation	294.430 43
Approvisionnements	47.678 79
Profits et pertes	145.740 69
	<u>5.159.948 12</u>
PASSIF	
Capital	1.500.000 00

Déposants	585.000 00
Effets à payer	2.068.226 45
Établissements Feuillette	227.582 80
Fournisseurs divers	199.590 17
Créditeurs divers	572.963 75
Salaires à payer	6.584 95
	5.159.948 12

Société Tunisienne des Lineries Feuillette
(*La Journée industrielle*, 2 mars 1922)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette société, qui s'est tenue hier, au siège, à Paris, 9, rue Boissy-d'Anglas, sous la présidence de M. Jean de Chabannes La Pallice a approuvé les comptes et le bilan du deuxième exercice social, au cours duquel la société a continué l'installation et la mise au point de ses établissements de Medjez, spécialement en ce qui concerne les ateliers de rouissage et de treillage.

Elle a voté le report à nouveau du solde débiteur de l'exercice, qui s'élève à 145.740 fr. 90.

La fabrication, commencée vers la fin de l'année, ne donnera son plein rendement qu'au cours de l'exercice 1922, que le conseil estime devoir donner toute satisfaction.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. le colonel Dubois, Coanet et Pelletier.

Une assemblée extraordinaire qui s'est tenue ensuite, a approuvé la réduction du capital, actuellement de 1.500.000 fr., d'une somme de 237.500 fr. par la suppression de 475 actions d'apport et déclaré réalisée l'augmentation dudit capital, de 1.262.500 fr. à 3.500.000 fr. par l'émission au pair de 4.475 actions de priorité de 600 francs.

En ce qui concerne la deuxième tranche de 1.500.000 fr. nécessaire pour porter le capital à 5 millions de fr., l'assemblée confirme les résolutions votées le 21 avril 1921 et le 22 novembre 1921, donnant toute latitude à cet égard au Conseil d'administration.

Les articles 7, 8, 9, 11 et 40 des statuts ont été modifiés en conformité de ces diverses décisions.

Établissements E. Feuillette
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1922)

.....
L'usine de la Tunisienne des Lineries Feuillette est achevée et les premières balles de filasse expédiées.
.....
